

## ÉDITORIAL



Depuis 1998, l'ouverture des services de télécommunications à la concurrence a obligé les organisations soumises aux règles des marchés publics à acheter ces services par appel d'offres. Après une période d'adaptation et d'ouverture à la concurrence de tous les services voix et données, ce dispositif est maîtrisé. L'arrivée massive en 2006 de la VOIP (Voix sur IP) et surtout de la TOIP (Téléphonie sur IP) bouleverse cet équilibre récent en introduisant de nouvelles technologies, mais aussi une nécessaire réorganisation de l'exploitation des moyens de télécommunications.

Bien que le phénomène eut été parfois anticipé, la technologie de voix sur IP achève un bouleversement souvent annoncé mais jamais abouti : celui de la convergence voix et données ou média et données, avec l'avènement du MoIP (Multimedia over IP) qui intègre la vidéo.

Sur le plan technique, la séparation s'exprime par la nécessité du temps réel pour véhiculer la voix. Il y avait les réseaux téléphoniques ou commutés, les réseaux de télédiffusion et les réseaux de données, dont l'Internet était déjà le fer de lance. Il y a quelques mois, la convergence de ces trois types de réseaux semblait encore utopique.

Sur le plan de l'organisation, là aussi tout était séparé : Les moyens généraux géraient les télécommunications, la DSI les réseaux de données. La direction de la Communication (DirCom) assurait et assure toujours la gestion des médias internes et externes.

Aujourd'hui, le sort des systèmes de communication de la voix (la téléphonie et les fonctionnalités annexes) est scellé. Le système de communication utilise déjà les réseaux de données et de par son intégration progressive au SI, il devient progressivement l'une de ses composantes.

Il y a fort à parier, que la vidéo et le multimedia subissent rapidement le même destin. Les réseaux convergés de type IP, comme l'Internet, permettent déjà la diffusion de contenu vidéo et multimédia. De plus, les outils de diffusion comme les serveurs vidéo qui étaient jusqu'à présent spécifiques ne sont plus que de vulgaires ordinateurs. Même si la spécificité des métiers de la communication rendra le phénomène plus difficile, celui-ci semble inéluctable.

C'est donc une nouvelle donne qui doit être analysée. L'objectif est de tirer profit d'une redistribution des cartes entre les acteurs plutôt que d'en subir les effets néfastes qui ne manqueront pas de se faire sentir.

*Olivier CAUVIN.*

### Thème de notre prochaine lettre :

Du câblage VDI des années 90 à la notion d'infrastructure des systèmes d'information et de communication (SIC) Qu'est-ce qui a changé ?

### TOIP : un déploiement inévitable mais pourquoi ?

Depuis 2005, l'utilisation de la VOIP puis de la TOIP dans l'entreprise s'est démocratisée. En 2006, l'utilisation de ces technologies est considérée comme inévitable, seules demeurent les questions de calendrier et de méthodes de déploiement. La technologie SIP venant du monde informatique était mature depuis longtemps, mais c'est son adoption récente par les constructeurs télécoms qui la rend inévitable.

Les questions posées ne concernent plus la technologie à adopter mais de quelle manière et pour quels bénéfices :

S'agit-il de minimiser l'investissement en préservant l'avenir ou de bousculer totalement la manière d'utiliser le système de communication en l'intégrant au SI et au flot de nouvelles fonctionnalités ?

Doit-on attendre que l'offre soit plus riche, que les modifications du système d'information prévues soient déjà déployées ?

### L'intégration des télécommunications aux systèmes d'information : une évidence mais comment y parvenir ?

Alors que les évolutions du système d'information sont planifiées par le biais de schémas directeurs du SI, celles des systèmes de téléphonie consistaient jusqu'à présent, à renouveler des équipements à l'identique. La notion de schéma directeur des systèmes de communication s'impose progressivement. Il définit le mode d'intégration au SI mais doit aussi régler les questions du besoin, du coût et de calendrier.

### Le déploiement de la TOIP n'impacte pas que le contrat des opérateurs

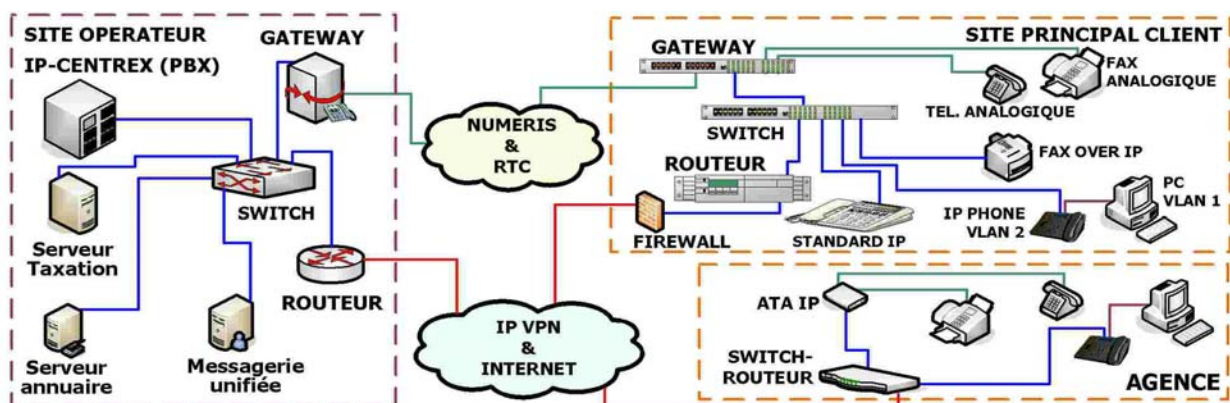
En utilisant les réseaux de type VPN, la VOIP impacte les services des opérateurs, en imposant de nouveaux critères de qualité, comme les classes de services ou le QoS. Mais surtout les opérateurs fournissent des prestations d'équipements ou de systèmes de téléphonie comme les IP CENTREX. L'opérateur ne s'arrête plus à la porte de l'organisation, il offre des services jusqu'au poste de travail. C'est une nouveauté pour l'entreprise qui doit résoudre une nouvelle problématique : jusqu'où les opérateurs de télécommunications doivent-ils être présents et pour fournir quels services ?

### Le contexte des marchés publics : une approche possible

Les organismes publics, contraints à la rédaction d'appels d'offres pour choisir leurs opérateurs, peuvent bénéficier d'une nouvelle approche : profiter des appels d'offres opérateurs pour mettre en place un schéma directeur et faire évoluer le système de communication dans un même temps. Cette solution offre l'avantage de mettre en cohérence les services offerts par les opérateurs, et le nouveau système de téléphonie, en gérant leurs évolutions respectives dans un projet unique. C'est là l'essentiel, car cette approche garantit une maîtrise d'une solution de bout en bout.

Encore faut-il trouver les compétences nécessaires à une approche globale : la connaissance des services opérateurs, la maîtrise du management de projets et la réalisation de schéma directeur en (câblage, réseaux, TOIP, communication unifiée)

### DIAGRAMME DÉTAILLÉ D'UNE SOLUTION IP-CENTREX



OLIVIER CAUVIN CONSULTANTS

PARIS - KOUROU